



## ALEA LATROGENE A L HOPITAL

Par **corniglion maryse**, le **10/07/2020** à **00:02**

Victime d une erreur latrogene je suis tombee dans le coma et etait ranimee.

J ai peur de l hopital, de me faire soigner, perdu confiance, deprim et prejudice inquantifiable sauf aménagement de ma maison pour y recevoir mes soins indispensables.

J AI CONTACTE MA PROTECTION JURIDIQUE QUI M ENVOIE CHEZ UN EXPERT.

Dois je me faire accompagner, avocat? QUI PAYE? OU AUTRE MEDECIN?

COMMENT AVOIR GAIN DE CAUSE?

DESOLEE MERCI SI VOUS POUVEZ ME CONSEILLER

Par **Guillaume Cousin**, le **15/07/2020** à **14:50**

Bonjour,

Voici, dans l'ordre, ce que vous devez impérativement faire :

- réclamer à l'établissement de soins dans lequel vous avez été contaminée la copie de votre entier dossier médical
- contacter un avocat compétent en droit du dommages corporels ou en droit de la responsabilité médicale
- cet avocat vous mettra en contact avec un médecin qui vous assistera lors des opérations d'expertise. Vous ne devez SURTOUT aller seule à l'expertise car c'est là que beaucoup de choses se décideront.

Dans un premier temps, c'est vous qui paierez les différents frais, mais les avocats qui ont vraiment l'habitude d'intervenir aux côtés des victimes acceptent d'intervenir au titre de l'aide juridictionnelle (en tout cas c'est mon cas). Cela va limiter vos frais.

Ensuite, tous vos frais seront couverts par l'hôpital quand vous aurez gagné.

Je sais que tout cela fait peur et que vous devez être un peu perdue.

Il ne faut pas que la crainte d'avoir des frais vous empêche d'être bien défendue.

N'hésitez pas à me contacter (simplement pour avoir des informations, sans aucun engagement de votre part)

Bon courage à vous,

Guillaume Cousin